



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par Womensport International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Violence à l'égard des femmes dans le sport : si vous ne voulez pas y croire, vous ne la verrez pas

Nous pensons qu'il sera impératif de s'attacher à prévenir la violence avant qu'elle se produise car cela impliquera ainsi des stratégies de prévention et des recommandations d'action encourageantes. Nous espérons que les activités sur la prévention et le contrôle de la violence à l'égard des femmes dans le sport seront prises en considération dans les textes issus de la session actuelle de la Commission de la condition de la femme.

L'importance du sport dans la société a comme source l'inquiétude pour la vie humaine. Le sport permet de reconnaître et de créer des occasions de vivre des expériences fortes. Le considérant comme une intervention peu coûteuse, l'Assemblée générale a adopté la résolution 58/5, dans laquelle elle invite les gouvernements à se servir du sport pour promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix. En outre, du fait qu'il recouvre tout un ensemble d'activités, de mouvements, de loisirs et de jeux, le sport peut contribuer à atteindre plusieurs objectifs : le développement de la santé humaine et du bien-être, de l'éducation et du divertissement; le développement de la société en promouvant la stabilité, la tolérance, la cohésion sociale et l'association; la croissance économique en favorisant les possibilités d'investissement et les activités professionnelles; et l'élaboration de politiques, la promotion de la paix et le respect des règles de la démocratie. Des études poussées ont démontré que les avantages liés à la pratique du sport sont impressionnants et pluridimensionnels, en ce qu'ils touchent aux plans somatique, psychologique et social.

S'agissant des femmes, qui représentent la moitié de la population mondiale, selon une étude récente menée par le Comité olympique monténégrin et la Direction générale de la jeunesse et des sports, en coopération avec d'autres organismes, la pratique du sport par les femmes et les jeunes filles serait liée à plusieurs résultats cliniques positifs ainsi qu'à l'amélioration du niveau d'instruction et du rendement scolaire. La participation des jeunes filles aux activités sportives contribuerait également à mieux satisfaire la famille et à augmenter la qualité de vie, de même qu'à obtenir des résultats psychologiques positifs et l'autonomisation sociale. Cela étant, les femmes et les jeunes filles restent confrontées à des obstacles qui les empêchent de s'intéresser véritablement au sport et de le pratiquer. Ces barrières vont de l'absence de tenues et de matériel adéquats aux stéréotypes culturels ainsi qu'à la rareté des occasions offertes du fait des conflits politiques ou des guerres.

La violence, en particulier la violence sexuelle à l'encontre des sportives semble constituer une autre barrière considérable et complexe, en ce qu'elle nuit au taux de participation et, plus important encore, à la santé physique, psychologique et sociale des participantes. Les effets dévastateurs de la violence sexuelle sur les athlètes féminines et les entraîneuses ont également été confirmés par plusieurs études. Les données de recherche concernant le harcèlement et les abus sexuels dans le sport sont disponibles depuis le début des années 90, de même que les appels lancés à la communauté sportive afin qu'elle reconnaisse le problème et trouve une solution. Depuis, nos connaissances sur la fréquence, la prévalence, la prévention et le contrôle se sont enrichies, sans compter que des directives et des

recommandations préventives ont été élaborées. Quelques-unes des recommandations formulées par les organisations internationales sont présentées ci-après.

En 1994, Womensport International a publié la première brochure d'information traitant du harcèlement sexuel. Il a été recommandé d'instaurer un code d'éthique et de conduite pour les entraîneurs; de maintenir un climat de discussion libre au sujet des questions de harcèlement et d'abus sexuels; d'adopter des programmes d'éducation visant à informer et conseiller les athlètes et leurs parents sur les droits et la manière de préserver l'intégrité et l'autonomie; et de mettre en place des procédures de sélection rigoureuses pour la nomination de tout le personnel sportif.

En 2004, Womensport International a élaboré le premier exposé de principes condamnant toute forme de harcèlement sexuel à l'encontre des athlètes féminines. Les recommandations portaient notamment sur l'adoption de politiques et de procédures contre le harcèlement et le suivi systématique de leur efficacité, le lancement de programmes d'éducation et de formation sur le sport sans harcèlement à l'intention de toutes les personnes évoluant dans le milieu sportif, et l'intégration de styles de direction démocratiques afin de limiter les abus de pouvoir.

En 2007, suite aux travaux d'un groupe d'experts, auxquels ont également participé des membres de Womensport International, le Comité international olympique a adopté par consensus une déclaration sur le harcèlement et les abus sexuels dans le sport. Il y suggère plusieurs mesures concrètes pour améliorer la sécurité des athlètes en donnant des directives en matière de prévention et de résolution. Vu l'absence de progrès dans les domaines de la prévention et du contrôle, ces recommandations insistent une fois encore sur les mesures telles que le développement, le suivi et l'évaluation de politiques et procédures visant à prévenir le harcèlement et les abus sexuels dans le sport, l'élaboration de programmes d'éducation et de formation, et la consolidation des partenariats avec les parents ou tuteurs.

En 2007, Carole Oglesby et Kari Fasting, anciennes présidentes de Womensport International, ont travaillé sur *Women 2000 and Beyond: Women, Gender Equality and Sport* (« Les femmes à l'horizon 2000 et au-delà : les femmes, l'égalité des sexes et le sport »), une publication de la Division de la promotion de la femme, dans laquelle elles indiquent qu'on devrait s'engager à créer des environnements sûrs et favorables à la participation des femmes et des jeunes filles aux activités sportives. Selon elles, les initiatives doivent porter sur un certain nombre de thèmes essentiels que sont notamment les stéréotypes sexistes et les rapports de pouvoir entre les entraîneurs et les athlètes, ainsi que le lien entre les manifestations sportives internationales, d'une part, et la prostitution et le risque de trafic d'êtres humains visant à répondre à cette demande, d'autre part.

En 2010, un groupe d'experts, parmi lesquels des membres de Womensport International, a élaboré un document d'examen du Fonds des Nations Unies pour l'enfance qui traite de la protection des enfants contre la violence dans le sport et révèle notamment l'absence de données de recherche et de connaissances ainsi que la nécessité de créer des structures pour l'élimination de la violence dans le sport. De ce fait, il conviendrait d'établir les politiques de prévention à partir d'informations fiables, étant donné que, à défaut d'un cadre éprouvé, les politiques risquent de s'appuyer sur des mythes, des stéréotypes ou un manque de

connaissance, et d'être complètement ignorées. Le groupe d'experts a également précisé les domaines qu'il y a lieu d'approfondir, comme les différentes formes de maltraitance physique et psychologique des enfants dans le sport; la prévalence, les formes et l'incidence de la violence dans les activités sportives à travers le monde; et les expériences vécues dans les sociétés en marge de la base de recherche actuelle.

Puisque l'éducation est reconnue partout dans le monde comme étant le meilleur moyen de prévention, les efforts visant à éduquer toutes les personnes évoluant dans le milieu sportif sont poursuivis vigoureusement. En 2012, par l'intermédiaire d'un groupe d'experts, ayant également accueilli des membres de Womensport International, le Comité international olympique a lancé sur le Web un formidable outil pédagogique sur le harcèlement et les abus sexuels dans le sport, qui s'accompagne de vidéos, d'animations et de liens vers des sources d'information scientifiques très utiles.

Dans une publication sur la prévention du harcèlement et des abus sexuels et à caractère sexiste dans le sport, plusieurs experts travaillant pour un programme intitulé « Prevention of sexualized violence in sports – impulses for an open, secure and sound sporting environment in Europe » (Prévention de la violence à caractère sexuel dans le sport – initiatives en faveur d'un environnement sportif ouvert, sûr et fiable en Europe), financé par l'Union européenne, indiquent que les recommandations suivantes sont celles qui ont été le plus souvent formulées ces 18 dernières années :

- a) Mener des études complémentaires et en diffuser les résultats;
- b) Élaborer des codes d'éthique;
- c) Éduquer et former toutes les personnes concernées (entraîneurs, personnel, athlètes, parents, etc.);
- d) Établir des plans d'action et adopter des politiques de lutte contre la violence sexuelle;
- e) Mettre en place des procédures visant à aider et protéger tous les intéressés;
- f) Contrôler et évaluer rigoureusement toutes les mesures en vigueur.

Afin de changer la donne dans le monde du sport, ces recommandations doivent être adoptées à tous les niveaux de ce secteur. Il faut que la communauté sportive admette que les athlètes ne pourront profiter des avantages potentiels du sport que si les organismes chargés du sport au service du développement collaborent avec ceux œuvrant en faveur de la protection de l'enfance et de l'égalité des droits. Sans des partenariats propices à la production de connaissances et à l'échange de meilleures pratiques, les changements seront aléatoires et limités, les coupables du milieu sportif ne cesseront pas leurs pratiques inappropriées, et de nombreux enfants, femmes et hommes continueront à subir harcèlement et abus dans le sport.

Aujourd'hui, il n'y a vraiment plus aucune autre recommandation à faire. Ce qu'il faut à présent, c'est la volonté politique, dans les établissements scolaires et au niveau national. Il est temps que des mesures soient appliquées afin de protéger les sportifs. À l'heure où des millions d'enfants s'adonnent au sport partout dans le

monde (la pratique sportive constitue un droit, au même titre que l'éducation), l'instauration d'un environnement sportif sûr pour les femmes et les jeunes filles doit devenir une priorité majeure dans nos sociétés, surtout quand on sait combien le sport contribue à l'apprentissage et au développement.
